

2025-3106  
2025-09-17

**GROUPE 3 INSECTICIDE**

**SILENCER<sup>MD</sup> DUO B**  
**Insecticide concentré émulsifiable**

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression ou la répression des insectes énumérés sur les cultures étiquetées.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 35637 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1000 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPBARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800 535-5053 (24 heures sur 24).

2025-3106

2025-09-17

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

## **MISE EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX**. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Gravement irritant pour les yeux. Ne pas mettre en contact avec les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties de la peau.
3. **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de

2025-3106  
2025-09-17

sécurité (DS) indiqué dans le tableau suivant. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Culture(s)	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Écimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

4. Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur
5. Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.
6. NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.
7. **NE PAS** appliquer dans les serres, sauf indication contraire spécifiée dans le mode d'emploi spécifique à la culture.
8. **NE PAS** appliquer par voie aérienne, sauf indication contraire spécifiée dans le mode d'emploi spécifique à la culture.
9. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
10. NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., au 1-855-264-6262, ou consultez le site [www.adama.com](http://www.adama.com).

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

2025-3106

2025-09-17

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôle technique et de restriction pour le scénario approprié de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur. Les applications peuvent être nécessaires sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs applicateurs.

Équipement d'application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle		Quantité restreinte de produit manipulé par jour et par personne
	Mélangeur/Chargeur /Nettoyage et réparations	Applicateur	
Aérienne	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques <sup>1</sup> , chaussettes et chaussures.	Aucune restriction
Pulvérisateur à rampe - Cabine ouverte	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Moins de 59,6 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .		Égal à ou supérieur à 59,6 L
Pulvérisateur à rampe – Cabine fermée	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures.	Moins de 59,6 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures. La cabine fermée <sup>3</sup> doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.	Égal à ou supérieur à 59,6 L

2025-3106  
2025-09-17

Pulvérisation pneumatique – Cabine ouverte	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .	Aucune restriction
Pulvérisation pneumatique – Cabine fermée	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures.	Aucune restriction
Équipement portatif à compression mécanique <sup>4</sup>	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Moins de 0,92 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .		Égal à ou supérieur à 0,92 L
Tout autre équipement portatif <sup>4</sup>	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Aucune restriction

<sup>1</sup> Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé.

<sup>2</sup> Le respirateur doit avoir une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH approuvée pour les pesticides.

<sup>3</sup> Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz).

<sup>4</sup> Porter une protection pour la tête et les voies respiratoires lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de

2025-3106

2025-09-17

floraison de la culture, le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada ( [www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs) ).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord de la zone d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, selon le MODE D'EMPLOI.

Utilisations en serre : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en sericulture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité du SILENCER<sup>MD</sup> DUO B. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

## **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus de détails.

*En cas de déversement ou de fuite* : Endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex.,

2025-3106

2025-09-17

terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

*Sur les surfaces dures* : Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales/territoriales.

*Sur la terre* : Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales/territoriales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial/territorial et au fabricant.

### **ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ ET DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

#### **Contenant recyclable :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN  
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,  
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)***

2025-3106  
2025-09-17

**GROUPE 3 INSECTICIDE**

**SILENCER<sup>MD</sup> DUO B**  
**Insecticide concentré émulsifiable**

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression ou la répression des insectes énumérés sur les cultures étiquetées.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine ..... 120 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 35637 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1000 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 - 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800 535-5053 (24 heures sur 24).

2025-3106

2025-09-17

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

## **MISE EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX**. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. Mortel ou poison en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Gravement irritant pour les yeux. Ne pas mettre en contact avec les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties de la peau.
3. **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de

2025-3106  
2025-09-17

sécurité (DS) pertinent indiqué dans le tableau suivant. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Culture(s)	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Écimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

4. Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
5. Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.
6. NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.
7. NE PAS appliquer dans les serres, sauf indication contraire spécifiée dans le mode d'emploi spécifique à la culture.
8. NE PAS appliquer par voie aérienne, sauf indication contraire spécifiée dans le mode d'emploi spécifique à la culture.
9. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
10. NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., au 1-855-264-6262, ou consultez le site [www.adama.com](http://www.adama.com).

2025-3106

2025-09-17

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôle technique et de restriction pour le scénario approprié de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur. Les applications peuvent être nécessaires sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs applicateurs.

Équipement d'application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle		Quantité restreinte de produit manipulé par jour et par personne
	Mélangeur/Chargeur /Nettoyage et réparations	Applicateur	
Aérienne	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques <sup>1</sup> , chaussettes et chaussures.	Aucune restriction
Pulvérisateur à rampe - Cabine ouverte	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Moins de 59,6 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .		Égal à ou supérieur à 59,6 L
Pulvérisateur à rampe – Cabine fermée	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures.	Moins de 59,6 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures. La cabine fermée <sup>3</sup> doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les	Égal à ou supérieur à 59,6 L

		pesticides à l'extérieur de la cabine.	
Pulvérisation pneumatique – Cabine ouverte	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .	Aucune restriction
Pulvérisation pneumatique – Cabine fermée	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures.	Aucune restriction
Équipement portatif à compression mécanique <sup>4</sup>	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Moins de 0,92 L
	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur <sup>2</sup> .		Égal à ou supérieur à 0,92 L
Tout autre équipement portatif <sup>4</sup>	Chemise à manches longues, pantalon long, gants résistants aux produits chimiques, chaussettes, chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).		Aucune restriction

<sup>1</sup> Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé.

<sup>2</sup> Le respirateur doit avoir une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

<sup>3</sup> Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz).

<sup>4</sup> Porter une protection pour la tête et les voies respiratoires lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

2025-3106  
2025-09-17

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord de la zone d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, selon le MODE D'EMPLOI.

Utilisations en serre : Toxique pour les abeilles et certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et les acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité du SILENCER<sup>MD</sup> DUO B. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après un entreposage dans de telles conditions.

## **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus de détails.

*En cas de déversement ou de fuite :* Endiguer le liquide au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

*Sur les surfaces dures :* Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse à récurage, conformément aux exigences provinciales/territoriales.

*Sur la terre :* Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales/territoriales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial/territorial et au fabricant.

## **ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ ET DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT**

### **Contenant recyclable :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

2025-3106  
2025-09-17

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN  
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT,  
COMPOSER LE 1-800-535-5053 (24 heures par jour)***

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs foliaires. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, effectuer un dépistage périodique et appliquer le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B aux premiers stades de développement des ravageurs.

**MODE D'EMPLOI**

Pour certaines espèces d'insectes, la suppression ou la répression relative des insecticides à base de pyréthrianoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

Pour protéger les pollinisateurs, suivre le mode d'emploi concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres végétaux. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

Il faut respecter tant la bande de végétation filtrante que les zones tampons de pulvérisation.

NE PAS laisser les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

2025-3106  
2025-09-17

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes.

Habituellement, le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région. Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial/territorial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers où l'on pratique la lutte antiparasitaire intégrée étant donné qu'une réduction considérable de la population d'arthropodes utiles est possible. Lorsque les services de dépistage des ravageurs recommandent des applications répétées d'insecticides, il est préférable d'alterner le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B avec des insecticides de classes différentes pour empêcher le développement de populations de ravageurs résistants. Des populations localisées de certains insectes nuisibles (p. ex., le doryphore de la pomme de terre, la mineuse marbrée du pommier) ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrianoïdes de synthèse et pourraient développer rapidement une résistance au SILENCER<sup>MD</sup> DUO B. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

#### **APPLICATION TERRESTRE:**

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

#### **APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE**

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse à 8 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen à grossier

2025-3106

2025-09-17

de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'application par voie aérienne – Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare pour les aéronefs à pilotage conventionnel.

Utiliser des buses conçues pour fournir des gouttelettes moyennement grossières d'un diamètre médian en volume de 340 microns ou plus.

Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

### **ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION**

2025-3106

2025-09-17

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Orge, avoine, blé, carotte, lin, moutarde (de type oléagineux), canola, patate douce, phléole des prés (pour la production de semences seulement), fougères d'asperges	10	5	3	1
	Luzerne (pour la production de semences seulement)	15	5	3	1
	Maïs (y compris les types de grande culture, à éclater et sucré, et les cultures destinées à la production de semences)	25	10	5	3
	Plantes ornementales d'extérieur				
	Sous-groupe de cultures 5A - Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> : Brocoli, brocoli de chine (gaï lon), choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur, et chou-rave				
	Groupe de cultures 6 - Graines vertes ou sèches de légumineuses : Soja, haricots à écosser et secs à gousse comestible, pois à écosser et secs à gousse comestible, fève des marais (gourgane) et pois chiches, lentilles.	30	15	5	3
	Pois, succulent : Pois (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan Pois secs : Pois (y compris le pois des champs)				
	Pommes de terre Tomate	10	5	4	2
	Fraise	15	5	3	2
	Tabac des champs	2	1	1	1
Tabac (traitement du sol), tabac (traitement post-plantation)	5	2	3	1	
Seigle ou blé (traitement de culture de couverture de tabac)	3	1	2	1	

2025-3106  
2025-09-17

Pulvérisateur pneumatique	Cerise de cerisier de Virginie, brise-vent	Début de croissance	55	45	50	40
		Fin de croissance	45	35	40	30
	Poires	Début de croissance	60	50	50	40
		Fin de croissance	50	40	40	35
	Cerises, nectarines, prunes, fraises	Début de croissance	70	60	55	45
		Fin de croissance	60	50	45	35
	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur	Début de croissance	80	70	60	50
		Fin de croissance	70	60	50	40
Aérienne	Luzerne (pour la production de semences seulement), lin	Voilure fixe	375	150	175	55
		Voilure tournante	375	150	175	40
	Lentilles, pommes de terre, orge, blé, avoine, haricots à écosser, haricots secs à gousse comestible, pois à écosser, pois des champs, pois secs et soja  Pois chiches, fève des marais, pois nains, pois à gousse comestible, pois mange-tout, pois sugar snap, petits pois anglais, petits pois de jardin, petits pois verts, pois cajans, pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois des champs)	Voilure fixe	800	300	175	55
		Voilure tournante	575	300	175	40
	Canola, moutarde (de type oléagineux)  3 applications	Voilure fixe	800	400	175	55
		Voilure tournante	700	400	175	40
	Maïs (y compris les variétés de maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs sucré, et cultures destinées à la production de semences)	Voilure fixe	800	800	800	250
		Voilure tournante	800	675	400	225

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

### Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions

2025-3106

2025-09-17

relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site web Canada.ca. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons de pulvérisation NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

**Lorsqu'il est appliqué selon les directives, le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B supprimera les ravageurs répertoriés, sauf indication contraire comme répression.**

CULTURES FRUITIÈRES
---------------------

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CERISES	Charançon de la prune, trypète des cerises	104	Application par voie terrestre seulement.	<i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. <i>Trypète des cerises</i> : traiter lorsque le fruit tourne du vert au rose. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard.	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.
NECTARINES	Puceron vert du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, punaise terne	104	Application par voie terrestre seulement.	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.

2025-3106  
2025-09-17

POIRES	Psylle du poirier (nymphes et adultes), carpocapse de la pomme	83	Application par voie terrestre seulement.	D'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus d'une fois par année.
PRUNES	Charançon de la prune, puceron farineux du prunier	104	Application par voie terrestre seulement.	<i>Charançon de la prune</i> : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. <i>Puceron farineux du prunier</i> : le calendrier des applications devrait être basé sur le dépistage local pour les fortes populations des ravageurs.	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.
FRAISES	Anthonyme de la fleur du fraisier, cercope des prés, punaise terne  Adultes de Charançon noir de la vigne (répression seulement)	104	Application par voie terrestre seulement.	<i>Anthonyme de la fleur du fraisier</i> : traiter à l'apparition des premiers boutons dans la couronne et répéter dès que les premiers boutons montrent du blanc. <i>Cercope des prés</i> : traiter dès l'apparition des ravageurs. <i>Punaise terne</i> : traiter de 7 à 10 jours après la première floraison et de nouveau de 7 à 10 jours plus tard. <i>Adultes de Charançon noir de la vigne</i> : Effectuer le traitement dès l'apparition des charançons, et juste après la récolte de fraises	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 applications par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. Adultes de Charançon noir de la vigne : Pour réprimer les adultes de charançon noir de la vigne utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. On recommande un volume d'application de 300 à 400 L/ha.

**CULTURES LÉGUMIÈRES**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CHOUX (brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou-fleur)	Altise des crucifères, larve de la fausse teigne des crucifères, piéride du chou	42	Application par voie terrestre seulement.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	NE PAS traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.
	Fausse-arpenteuse du chou	83			

2025-3106  
2025-09-17

<p>MAÏS (y compris les variétés de maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré ainsi que les cultures destinées à la production de semence)</p>	<p>Légionnaire d'automne, Ver gris, Pyrale du maïs, Ver de l'épi du maïs</p>	<p>83</p>	<p>Application par voie terrestre ou aérienne</p>	<p>Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte.</p> <p>Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.</p> <p><i>Vers-gris</i> (jusqu'au stade 5 feuilles) : Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.</p>	<p>NE PAS traiter moins d'un jour avant la récolte du maïs sucré.</p> <p><b>Application terrestre :</b> NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Les grains de maïs de grande culture peuvent servir à nourrir le bétail. NE PAS couper les champs traités pour l'ensilage/le fourrage. NE PAS faire paître les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, NE PAS nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p> <p><b>Application par voie aérienne :</b> NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p>
--	--	-----------	---	---	--

**Mélange en cuve avec le fongicide Bumper<sup>MD</sup> 432 EC**

Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B peut être utilisé en association avec le fongicide Bumper<sup>MD</sup> 432 EC pour la suppression des insectes et des maladies foliaires. Appliquer le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B à raison de 83 mL/ha en mélange avec le fongicide Bumper<sup>MD</sup> 432 EC à raison de 150 à 300 mL/ha. Consulter les étiquettes du SILENCER<sup>MD</sup> DUO B et du fongicide Bumper<sup>MD</sup> 432 EC EC pour connaître les insectes et les maladies supprimés de même que les directives spécifiques d'application et les mises en garde. Les insectes et les cultures doivent se trouver au stade de développement précisé sur les étiquettes du SILENCER<sup>MD</sup> DUO B et du fongicide Bumper<sup>MD</sup> 432 EC.

Ce mélange peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Utiliser 40 L d'eau à l'hectare pour l'épandage aérien.

Ce mélange n'est pas homologué pour l'usage sur le maïs à éclater.

Ne pas récolter le maïs traité dans les 14 jours suivant l'application de ce mélange.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année dans le maïs de semence et plus de 2 traitements par année dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.

Toujours vérifier la compatibilité des produits en préparant d'abord un mélange d'eau, de SILENCER<sup>MD</sup> DUO B et du produit d'association en petites quantités proportionnelles.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POMME DE TERRE	<p>Altise de la pomme de terre, Cicadelle de la pomme de terre, Punaise terne, Altise des tubercules</p>	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	<p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p><b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les cultures traitées.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p>
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la	83 à 125	Application par voie terrestre	Utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du	NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la

2025-3106  
2025-09-17

	sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoides avec un essai approprié.	83	Application par voie aérienne	doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.	dose de 83 mL à l'hectare. NE PAS traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.
	Pyrale du maïs	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Pulvériser à l'éclosion des œufs et au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires sont constatés sur les feuilles. Appliquer de nouveau à des intervalles de 4 à 7 jours si le dépistage indique que c'est nécessaire.  Consulter les lignes directrices provinciales/territoriales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement.	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements pour tous les ravageurs, à l'exception de la pyrale du maïs (intervalle de 4 à 7 jours).  Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.  <b><u>Application par voie aérienne :</u></b>  NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.
TOMATES	Altise de la pomme de terre, Cicadelle de la pomme de terre, Punaise terne, Vers-gris	83	Application par voie terrestre seulement	Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.  <i>Vers-gris</i> : (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.  <i>Doryphore de la pomme de terre</i> : utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.  NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.  NE PAS traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.  Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.
	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoides avec un essai approprié.	83 à 125			

TABAC

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
----------	----------	--------------	-----------------------	----------------------	-----------

2025-3106  
2025-09-17

TABAC, jeunes plants de serre	Ver-gris (moissonneur et ver- gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Application par voie terrestre seulement	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application du SILENCER <sup>MD</sup> DUO B le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Mélanger 2 mL de SILENCER <sup>MD</sup> DUO B à 30 L d'eau et appliquer sur 200 m <sup>2</sup> de planche de culture.
TABAC CULTIVÉ EN PLEINE TERRE	Ver-gris (moissonneur et ver- gris blanc)	2 mL/30 L d'eau	Application par voie terrestre seulement	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application du SILENCER <sup>MD</sup> DUO B le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Au moyen des méthodes précisées ci-après, appliquer la dose recommandée de SILENCER <sup>MD</sup> DUO B dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, la pression des buses étant réglée entre 175 et 350 kPa.
TRAITEMENT DES CULTURES DE COUVERTURE (SEIGLE OU DE BLÉ)	Ver-gris (moissonneur et ver- gris blanc)	42	Application par voie terrestre seulement	Appliquer lorsque la culture atteint de 10 à 15 cm de hauteur, 4 à 5 jours avant de labourer le sol.  Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application du SILENCER <sup>MD</sup> DUO B le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Appliquer 42 mL de SILENCER <sup>MD</sup> DUO B à l'hectare, une seule fois, sur les cultures de seigle ou de blé. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine.  <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités.
TRAITEMENT DU SOL	Ver-gris (moissonneur et ver- gris blanc)	83	Application par voie terrestre seulement	Appliquer sur le sol, une seule fois, 5 jours avant le repiquage.  Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application du SILENCER <sup>MD</sup> DUO B le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	NE PAS incorporer au sol.  NE PAS déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le fait de mélanger le SILENCER <sup>MD</sup> DUO B avec le sol réduit son efficacité. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine.
TRAITEMENT APRÈS LE REPIQUAGE	Ver-gris (moissonneur et ver- gris blanc)	83	Application par voie terrestre seulement	Au repiquage.  Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application du SILENCER <sup>MD</sup> DUO B le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.	Appliquer sur une bande de 25 cm au-dessus du rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. Un traitement de rappel au moyen d'un autre insecticide homologué pour cet usage peut s'avérer nécessaire si des vers-gris apparaissent tardivement.  NE PAS traiter plus d'une fois par année.  NE PAS traiter moins de 60 jours avant la récolte.

## CULTURES OLÉAGINEUSES

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
CANOLA ET MOUTARDE (TYPE D'OLÉAGINEUX)	Altise des crucifères, Punaise, Charançon de la graine du chou (adultes)	83	Application par voie terrestre ou aérienne	<i>Charançon de la graine du chou</i> (adultes) : appliquer entre le stade du bourgeonnement et le début de la floraison de la culture. Le calendrier des traitements doit aussi être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de fortes populations de ravageurs.  Un traitement effectué avant la migration des adultes dans le champ sera inefficace.  Le SILENCER <sup>MD</sup> DUO B ne supprime pas les larves qui se développent à l'intérieur des gousses; il doit être appliqué avant la ponte.	Pour empêcher la migration des altises adultes qui passent l'hiver dans les champs, pulvériser (par application terrestre) sur une bande de 15 m autour du champ dès que les altises commencent à se nourrir.  NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.  <b>Application terrestre :</b> NE PAS traiter plus de 3 fois par année.  Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.  Les semences (y compris le tourteau) peuvent servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.
	Piéride du chou, Larves de la fausse-teigne des crucifères, Fausse arpeuteuse du chou, Légionnaire berthia	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables (premiers stades larvaires). Consulter les lignes directrices provinciales/territoriales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.	<u>Pour le charançon de la graine du chou</u> : NE PAS effectuer plus d'une application par année, par voie aérienne ou terrestre.
	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les	<b>Application par voie</b>

2025-3106  
2025-09-17

		83	Application par voie aérienne	<p>sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p><b>aérienne :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus d'une application par voie aérienne.</p>
LIN	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p>NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p>
		83	Application par voie aérienne	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p>Les semences (y compris le tourteau) peuvent servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p><b>Application par voie aérienne :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus d'une application par voie aérienne.</p>

**CULTURES CÉRÉALIÈRES**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
BLÉ, ORGE, AVOINE	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les	NE PAS traiter moins de 28 jours avant la récolte.

2025-3106  
2025-09-17

		83	Application par voie aérienne	<p>sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p>Le grain peut servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p><b>Application par voie aérienne :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p>
<p><b>Mélange en cuve avec l'herbicide liquide BISON<sup>MD</sup> 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE<sup>MD</sup></b></p> <p>Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B peut être utilisé en association avec BISON<sup>MD</sup> 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE<sup>MD</sup> pour la suppression des sauterelles et de la folle avoine en un seul passage dans le blé de printemps et l'orge de printemps, si le dépistage des populations de sauterelles indique qu'un traitement est nécessaire et que le moment est approprié pour le traitement. On observe parfois une baisse de la suppression de la sétaire verte et de la sétaire glauque lorsque le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B est utilisé en mélange avec l'herbicide liquide BISON<sup>MD</sup> 400L ou l'herbicide liquide ACHIEVE<sup>MD</sup>. Consulter l'étiquette de l'herbicide liquide BISON<sup>MD</sup> 400L ou de l'herbicide liquide ACHIEVE<sup>MD</sup> pour connaître les directives et les doses d'emploi. Pour application terrestre seulement. <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b></p>					

**AUTRES USAGES**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
LUZERNE (production de semences seulement)	Sauterelles	63 à 83	Application par voie terrestre	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est bas.	<p><b>Application terrestre :</b></p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » pour la consommation humaine.</p> <p><b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les cultures traitées. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les</p>
		83	Application par voie aérienne	<p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	

2025-3106  
2025-09-17

LUZERNE (production de semences seulement)	Charançon postiche de la luzerne, punaise, punaise terne, puceron du pois, cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	repousses de fourrages. <b>Application par voie aérienne :</b> NE PAS effectuer plus d'une application par voie aérienne.
---	---	----	--	---	---

### Tableau de conversion des doses dans la luzerne

Dose (mL/ha)	Hectares traités avec 1 L de produit
42	23,8
63	15,9
83	12,0
104	9,6
125	8,0

### USAGES LIMITÉS

#### AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres qu'ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales pour des variétés végétales.

Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### MODE D'EMPLOI

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Brise-vent de Cerises de cerisiers de Virginie	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier, tordeuse du pommier	58	Application par voie terrestre seulement	<p><i>Livrée des prairies :</i> Appliquer avant la floraison lorsque les insectes sont visibles, habituellement du milieu à la fin de mai.</p> <p><i>Tordeuse du cerisier :</i> Appliquer après la floraison dès l'apparition des insectes, habituellement du début au milieu de juin.</p> <p><i>Tordeuse du pommier :</i> Appliquer après la floraison dès que des dommages apparaissent, habituellement du début au milieu de juin.</p>	<p>Effectuer une pulvérisation foliaire de façon que les feuilles soient mouillées, mais sans dégoutter.</p> <p>NE PAS appliquer plus d'une fois par année.</p> <p>Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme.</p>

#### CULTURES DE *BRASSICA*

2025-3106  
2025-09-17

Brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou- fleur	Cécidomyie du chou- fleur ( <i>Contarinia nasturtii</i> )	83	Application par voie terrestre seulement	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	NE PAS appliquer moins d'un jour avant la récolte du chou pommé et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou- fleur.  NE PAS appliquer plus de 3 fois par culture par année (249 mL produit/année).  Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.  Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, soit de 100 à 200 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.
Le SILENCER <sup>MD</sup> DUO B ne peut être appliqué qu'aux cultures de <i>Brassica</i> suivants :  Broccoli, Broccoli de Chine (gai lon) Choux de Bruxelles, Chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur et chou- rave	Thrips de l'oignon	188	Application par voie terrestre seulement.	Appliquer dès l'apparition des insectes.	Appliquer en traitement foliaire généralisé.  NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte du chou pommé et dans les trois jours précédant la récolte d'autres cultures <i>Brassica</i> .  NE PAS appliquer plus de 3 fois par saison de croissance.  Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements.  Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.  Un volume d'eau de 500 L/ha est recommandé.

**LÉGUMINEUSES**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Soja	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.  <sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives	Sauf indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.  NE PAS appliquer moins de 14 jours avant la récolte des pois mange-tout, des haricots à gousse comestible (incluant les fèves succulentes), et les petits pois verts à écosser.  DAAR de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fèves sèches).  DAAR de 7 jours pour les
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie terrestre		
		Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187		
	Sauterelle	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Ver gris <sup>3</sup> Punaïse		Application par voie terrestre		
Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre			

2025-3106  
2025-09-17

		83	Application par voie aérienne	provinciales/territoriales de lutte au puceron du soja, il est recommandé	haricots mange-tout.	
HARICOTS, succulents et secs comestibles*	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.	<b>Application terrestre :</b> NE PAS effectuer plus de 3 applications par saison.	
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne	<sup>2</sup> Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot. Répéter les traitements à des intervalles entre 4 et 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs.	Les semences de soja (y compris le tourteau) et les semences du sous-groupe de cultures 6C peuvent servir à nourrir le bétail. NE PAS nourrir au bétail d'autres cultures traitées du groupe de cultures 6. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités.	
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre	<sup>3</sup> L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.  <sup>4</sup> Pour supprimer le charançon du maïs, appliquer avant que les larves ne pénètrent dans les tiges ou les gousses des plantes.  <sup>5</sup> Pour supprimer le ver gris occidentaux du haricot, répéter les applications à des intervalles de 4 à 7 jours.  Consulter le personnel agricole local et les lignes directrices provinciales/territoriales concernant l'utilisation de ce produit.	<b>Application par voie aérienne :</b> NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.  <b>Volume d'eau :</b> <u>Pour un traitement terrestre :</u> 100 à 200 L/ha  <u>Pour une application par voie aérienne :</u> appliquer dans un volume de pulvérisation de 40 L/ha	
			Application par voie aérienne			
	Ver gris <sup>3</sup> Charançon du maïs <sup>4</sup> Cicadelle de la pomme de terre Punaïse	83	Application par voie aérienne ou terrestre			
			83 à 233			Application par voie terrestre
Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83	Application par voie aérienne				

\***Haricots, succulents et secs comestibles** : Haricots (*Phaseolus* spp.) (y compris, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot jaune, haricot de Lima (vert), haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot tépari); Dolique (*Vigna* spp.) (y compris, dolique asperge, le dolique de Chine, haricot papillon, le dolique à longue cosse, haricot adzuki, haricot mungo, haricot grain de riz, urd; haricot à œil noir, catjang, dolique, cornille, niébé); pois sabre; (*Lupinus* spp.) (y compris, graines de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux), dolique d'Égypte, guar.

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
POIS, succulents : Pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris pois nain, sans parchemin, mange-tout, pois sugar snap, petit pois, pois des jardins, pois vert), pois cajan	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	À moins d'indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.  NE PAS appliquer dans les 14
	Puceron du pois <sup>1</sup>		Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie terrestre		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		

2025-3106  
2025-09-17

		83	Application par voie aérienne	<p><sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales/territoriales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p><sup>2</sup> Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot.</p> <p><sup>3</sup> L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.</p> <p><sup>4</sup> Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds. Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.</p> <p><sup>5</sup> Pour supprimer le ver-gris occidentaux du haricot, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours.</p> <p>Consulter les lignes directrices provinciales/territoriales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.</p>	<p>jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fèveoles succulentes) et les petits pois verts à écosser.</p> <p>DAAR de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fèveoles sèches).</p> <p>DAAR de 7 jours pour les haricots mange-tout.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 applications par saison.</p> <p><b>Application par voie aérienne :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p> <p>Les semences de soja (y compris le tourteau) et les semences du sous-groupe de cultures 6C peuvent servir à nourrir le bétail. NE PAS nourrir au bétail d'autres cultures traitées du groupe de cultures 6. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités.</p> <p>NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.</p> <p><b>Volume d'eau :</b></p> <p><u>Pour le traitement terrestre :</u> 100 à 200 L/ha</p> <p><u>Pour l'application par voie aérienne :</u> Appliquer dans un volume de pulvérisation de 40 L/ha</p>
	Ver gris <sup>3</sup> Cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
Pois cultivé	Puceron du soja <sup>1</sup> Puceron du pois <sup>1</sup> Puceron du haricot <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Charançon rayé du pois ( <i>Sitona lineate</i> ) <sup>4</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
POIS, secs : Pois ( <i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture), pois cajan	Puceron du soja <sup>1</sup> Puceron du pois <sup>1</sup> Puceron du haricot <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,5</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Sauterelles Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
	Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
<p><b>Mélange en cuve avec le fongicide Headline EC (Pyraclostrobrine 250 g/L) sur les pois secs de champs :</b> Le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B peut être utilisé en association avec le fongicide Headline EC pour supprimer les insectes et les maladies indiqués sur l'étiquette de chaque produit.</p> <p>Lire attentivement et suivre le mode d'emploi de même que les mises en garde concernant l'utilisation figurant sur les étiquettes de le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B et du fongicide Headline EC. Lorsqu'on n'utilise pas les doses et les temps d'application recommandé pour chaque produit, on obtient une suppression insatisfaisante du ravageur ciblé.</p>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>

Fève des marais (gourgane)	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p><sup>1</sup> Pour les pucerons, adopter la dose supérieure lorsque les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours d'après le dépistage local, en fonction de la présence de populations importantes de ravageurs. Selon les directives provinciales/territoriales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p><sup>2</sup> Pour la chrysomèle du haricot, adopter la dose supérieure pour cibler les populations plus élevées de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent le virus de la marbrure des gousses du haricot.</p> <p><sup>3</sup> L'activité des vers gris est à son plus haut en fin de soirée et la nuit. Le moment de l'application de le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B doit se faire le plus près possible de l'activité trophique.</p> <p><sup>4</sup> Pour supprimer le ver-gris occidentaux du haricot, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours.</p> <p>Consulter les lignes directrices provinciales/territoriales et les conseillers en agriculture locaux relativement à l'utilisation de ce produit.</p>	<p>Sauf indication contraire, répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours selon la présence de populations importantes telles que déterminées par un dépistage local.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours de la récolte pour les pois mange-tout, les haricots à gousse comestible (incluant les fêveroles succulentes) et les petits pois verts à écosser.</p> <p>Un délai d'attente avant la récolte de 21 jours pour le soja, les pois secs et les haricots secs (y compris les lentilles, lupins, pois chiches et fêveroles sèches).</p> <p>Un délai d'attente avant la récolte de 7 jours pour les haricots mange-tout.</p> <p><b>Application terrestre :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 applications par saison.</p> <p>Les semences de soja (y compris le tourteau) et les semences du sous-groupe de cultures 6C peuvent servir à nourrir le bétail. NE PAS nourrir au bétail d'autres cultures traitées du groupe de cultures 6. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités.</p> <p><b>Application par voie aérienne :</b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p> <p><b>Volume d'eau :</b></p> <p><u>Pour le traitement terrestre :</u> 100 à 200 L/ha</p> <p><u>Pour l'application par voie aérienne :</u> Appliquer dans un volume de pulvérisation de 40 L/ha</p>
	Puceron du pois <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Punaise Cicadelle de la pomme de terre	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
Pois chiches	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
	Puceron du pois <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre		
		83	Application par voie aérienne		
	Sauterelles Cicadelle de la pomme de terre Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
Chrysomèle du haricot <sup>2</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre			
	83	Application par voie aérienne			
Lentilles	Puceron du soja <sup>1</sup>	83 à 233	Application par voie terrestre		
	Puceron du pois <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
	Puceron du haricot <sup>1</sup>	83	Application par voie aérienne		
Ver-gris occidentaux du haricot <sup>3,4</sup>	83 à 187	Application par voie terrestre			
	83	Application par voie aérienne			

2025-3106  
2025-09-17

	Sauterelles Punaise Cicadelle de la pomme de terre Ver gris <sup>3</sup>	83	Application par voie terrestre ou aérienne		
<b>FOUGÈRES DES ASPERGES</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Asperges (fougères)	Pucerons européens de l'asperge	83	Application terrestre seulement	Appliquer après la récolte sur le feuillage seulement.  Appliquer 7 à 10 jours plus tard si un dépistage indique qu'il faut procéder à d'autres applications.	NE PAS traiter plus de 3 fois par saison.  Délai d'attente avant récolte de 180 jours.  <b>Volume d'eau :</b>  Appliquer dans 100 à 200 L d'eau à l'hectare
<b>MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Maïs, de grande culture et sucré	Noctuelle ponctuée ( <i>Pseudaletia unipuncta</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel

2025-3106  
2025-09-17

<p>Maïs, de grande culture, sucré, à éclater et de semence</p>	<p>Pyrale du maïs (<i>Ostrinia nubilalis</i>) et ver de l'épi du maïs (<i>Helicoverpa zea</i>)</p>	<p>187</p>	<p>Application par voie terrestre ou aérienne</p>	<p>Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.</p>	<p>que déterminé par le dépistage local.</p> <p><b><u>Application terrestre :</u></b> NE PAS effectuer plus de 3 applications par saison.</p> <p><b><u>Application par voie aérienne :</u></b> NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p> <p><b>Volume d'eau :</b> <u>Pour l'application terrestre :</u> Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare. <u>Pour l'application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.</p> <p>Les grains de maïs de grande culture peuvent servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour l'ensilage/le fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p> <p>Maïs sucré : <b>NE PAS</b> appliquer dans la journée précédant la récolte.</p> <p>Maïs de grande culture, à éclater et de semence : <b>NE PAS</b> appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.</p>
<p><b>PHLÉOLE DES PRÉS (production de semences seulement)</b></p>					
<p><b>CULTURES</b></p>	<p><b>RAVAGEUR</b></p>	<p><b>DOSE (mL/ha)</b></p>	<p><b>MÉTHODE D'APPLICATION</b></p>	<p><b>MOMENT DU TRAITEMENT</b></p>	<p><b>REMARQUES</b></p>

2025-3106

2025-09-17

Phléole des prés (production de semences seulement)	Sauterelles	63 à 83	Application terrestre seulement	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>	<p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison.</p> <p>Attendre 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS effectuer un traitement dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p><b>Volume d'eau</b> : 100 à 200 L/ha</p> <p><b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les cultures traitées. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p>
--	-------------	---------	---------------------------------	--	--

**PATATE DOUCE**

<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
Patate douce	Altise de la pomme de terre, Altise des tubercules, Cicadelle de la pomme de terre	83	Traitement terrestre seulement	Le moment du traitement doit se fonder sur la présence de ravageurs à des stades sensibles de développement et des populations importantes tel que déterminé par un dépistage local.	<p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année.</p> <p>Attendre 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha.</p>

**CÉRÉALES**

<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
-----------------	-----------------	---------------------	------------------------------	-----------------------------	------------------

2025-3106  
2025-09-17

Blé, orge et avoine	Noctuelle ponctuée ( <i>Pseudaletia unipuncta</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p><b><u>Application terrestre :</u></b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année.</p> <p><b><u>Application par voie aérienne :</u></b></p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.</p> <p><b>Volume d'eau :</b></p> <p><u>Pour l'application terrestre :</u> Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare.</p> <p><u>Pour l'application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.</p> <p>NE PAS traiter dans les 28 jours précédant la récolte.</p> <p>Les céréales peuvent servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences. <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages.</p>
<b>POMMES DE TERRE</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>

2025-3106

2025-09-17

Pommes de terre	Noctuelle ponctuée ( <i>Pseudaletia unipuncta</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.	Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local.  <b>Application terrestre :</b>  NE PAS effectuer plus de 3 traitements au sol par année.  <b>Application par voie aérienne :</b>  NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne.  <b>Volume d'eau :</b>  Pour l'application terrestre : Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare.  Pour l'application par voie aérienne : Appliquer dans 40 L d'eau par hectare.  NE PAS nourrir le bétail avec les cultures traitées.  NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
-----------------	--	----	--	--	--

**CAROTTES**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
Carottes	Mouche de la carotte ( <i>Psila rosae</i> )  Charançon de la carotte ( <i>Listronis oregonensis</i> )	83	Traitement terrestre seulement	Le premier traitement doit être effectué au stade de 2 à 3 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de dommages.  Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Attendre 7 jours entre les applications.  NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte  NE PAS effectuer plus de 3 applications par année.

**CANOLA**

CULTURES	RAVAGEUR	DOSE (mL/ha)	MÉTHODE D'APPLICATION	MOMENT DU TRAITEMENT	REMARQUES
----------	----------	--------------	-----------------------	----------------------	-----------

2025-3106  
2025-09-17

Canola	Cécidomyie du chou-fleur ( <i>Contarinia nasturtii</i> )	83	Application par voie terrestre ou aérienne.	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. <b><u>Application terrestre :</u></b> NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. Les semences (y compris le tourteau) peuvent servir à nourrir le bétail. <b>NE PAS</b> couper les champs traités pour le foin/fourrage. <b>NE PAS</b> faire paître le bétail dans les champs traités. Pour les graminées/non-graminées cultivées uniquement pour la production de semences, <b>NE PAS</b> nourrir le bétail avec les résidus de semences et les repousses de fourrages. <b><u>Application par voie aérienne :</u></b> NE PAS effectuer plus d'une application par voie aérienne. <b>Volume d'eau :</b> <u>Pour l'application par voie terrestre :</u> Appliquer dans 100 à 200 L d'eau à l'hectare. <u>Pour l'application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.
<b>PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR</b>					
<b>CULTURES</b>	<b>RAVAGEUR</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>REMARQUES</b>
PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR	Adultes de Charançon noir de la vigne	30	Traitement terrestre seulement	Appliquer lorsque l'on aperçoit les adultes de charançon noir de la vigne et les dommages occasionnés.	Attendre 7 jours entre les applications. NE PAS effectuer plus de 3 applications par année. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, pour un volume maximum de 750 L/ha.

### Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au SILENCER<sup>MD</sup> DUO B et à d'autres insecticides du groupe 3.

Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2025-3106  
2025-09-17

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SILENCER<sup>MD</sup> DUO B ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent qui sont efficaces contre l'organisme nuisible cible, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

BISON 400L, BUMPER et SILENCER sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe ADAMA.

Tous les autres produits indiqués sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.